Evaluation des diplômes
Masters – Vague A

ACADÉMIE : TOULOUSE

Établissement : Université Toulouse 2 -Le Mirail

Demande n° S3110057245

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Sciences de l'éducation

Présentation de la mention

La mention proposée (sciences de l'éducation) se concentre en une spécialité unique (Education, formation et pratiques sociales (EFPS)) qui donne lieu à cinq parcours :

-A : Recherche en EFPS.

-B: Politique Enfance jeunesse.

-C: Métiers et pratiques du développement professionnel.

-D: Encadrement des services de santé.

-E: Formation de formateurs.

Cette spécialité « Education, formation et pratiques sociales » (EFPS) est construite autour d'un centre de compétences clairement identifiées en sciences de l'éducation. Ce noyau cohérent déploie des partenariats disciplinaires en Sciences humaines et sociales ainsi que des partenariats avec de nombreuses institutions (dans des domaines variés de la formation et de la santé).

Cette mention s'inscrit dans le prolongement d'un master en sciences de l'éducation et de la formation actuellement habilité qui offrait, jusqu'à présent, trois spécialités: un M2 recherche et deux M2 professionnels (Conseil en développement professionnel et formation et professionnalisation : formation de formateur d'enseignants). La restructuration proposée est fortement liée à des demandes sociales émergentes d'une part et, d'autre part, à la reconfiguration du pôle de recherche en éducation (qui s'inscrit dans le projet de création d'une UMR incluant des enseignants-chercheurs de l'Université de Toulouse Le Mirail, de l'Ecole nationale de formation agronomique (ENFA) et de l'IUFM, Ecole interne de l'Université de Toulouse 2).

Avis condensé

- Avis global :

Il s'agit d'une mention pensée de façon solide et cohérente au regard du double défi du développement de la recherche en éducation et de l'insertion de la formation dans un tissu social régional en forte demande de formations universitaires adaptées.

Ce projet permet à la fois d'atteindre une masse critique de chercheurs (N > 50) et d'augmenter la cohérence régionale de l'offre en matière d'éducation et de formation dans le champ universitaire. Il autorise par ailleurs une diversification des parcours justifiée par la demande, les partenariats engagés et l'élargissement de la palette des compétences des enseignants-chercheurs à disposition de cette formation.

Il conviendra de veiller à conforter la culture de l'évaluation des formations proposées et de leur impact, de développer les passerelles internationales et de renforcer les projets et les maquettes de deux des parcours (B : Politique enfance jeunesse et C : Métiers et pratiques du développement professionnel).

- Points forts :
  - Adossement à la recherche.
  - Pluralité de l'équipe et des compétences mobilisées.
  - Articulation entre apports des professionnels de terrain et des enseignants-chercheurs.
  - Grande cohérence du cycle "pratique-théorie-pratique".
  - Diversification des voies proposées aux étudiants.

- Points faibles :
  - Hétérogénéité de la qualité des parcours.
  - Procédures d'évaluation pas suffisamment explicitées.
  - Ouverture internationale limitées.
  - L'adossement aux milieux socio-professionnels pour le parcours C (Métiers et pratiques du développement professionnel) et, dans une moindre mesure, pour le parcours B (Politique enfance jeunesse), n'est pas suffisamment argumenter.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :
  - Nécessité de penser davantage la mention en tant qu'une déclinaison cohérente, diversifiée et articulée de spécialités plutôt qu'en un "simple ensemble" donnant lieu à des parcours d'inégales qualités.
  - L'ensemble gagnerait alors en lisibilité et les efforts réels de l'équipe dans la recherche d'un équilibre entre "mutualisation" et "spécialisation" apparaîtraient de façon plus évidente.
  - Les parcours B (Politique enfance jeunesse) et C (Métiers et pratiques du développement professionnel) mériteraient d'être retravaillés, approfondis et améliorés.
  - Pour l'ensemble de la mention, les bilans de fonctionnement et les procédures d'évaluation sont à institutionnaliser et à systématiser. Il en est de même pour l'ouverture internationale.

Avis détaillé

1 • OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Objectifs scientifiques : Formation à (par et pour) la recherche dans le champ des sciences de l'éducation. Analyses objectivées de pratiques sociales diversifiées (éducation, formation, santé, animation). Réinvestissement de ces analyses dans le domaine de la formation, de l'ingénierie et de l'expertise. Articulations entre cadres théoriques de référence et recherche(s) appliquée(s).

Ces objectifs sont globalement cohérents et lisibles au regard de l'équipe plurielle mise en place.

Objectifs professionnels : Conduire au développement de pratiques professionnelles réflexives ancrées dans des analyses de situations professionnelles conduisant à des interrogations théoriques ainsi qu'à des retours sur les modalités de l'action.

Les visées d'efficacité dans l'action sont également présentes.

Ce développement de la professionnalisation se décline en cinq ensembles de compétences : en ingénierie, méthodologiques, théoriques, de communication et éthiques. Les débouchés professionnels attachés au développement de ces compétences sont pleinement lisibles dans la maquette déposée.

2 • CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

Implanté dans la formation en sciences humaines et sociales, le master EFPS repose, pour certains enseignements et parcours, sur des partenariats avec d'autres unités (IUFM, ENFA, CHU, IFSI, lettres, langues et philosophie) et d'autres départements de Sciences humaines et sociales (psychologie, sciences économiques, sociologie, géographie, gestion). Des enseignements sont mutualisés.

Le master EFPS est le seul master de sciences de l'éducation de la région. Les plus proches de Toulouse sont à Bordeaux, Montpellier et Aix-Marseille.

Le master EFPS propose une formation nécessaire et analogue à celles proposées sur le territoire national en sciences de l'éducation : recherche en éducation et formation, réponse aux besoins de formation des enseignants et de leurs formateurs. Il propose aussi une formation dans le secteur de la santé qui s'appuie sur des spécificités locales (CHU) et qui tient compte du passage prochain au licence master doctorat (LMD) de la formation paramédicale.

L'adossement à la recherche est l'un des points remarquables du dossier déposé.

La constitution en cours de l'UMR EFTS en constitue l'une des mesures-phares et en démontre la cohérence tant interne qu'externe.

L'adossement aux milieux socio-professionnels apparaît clairement comme un objectif réel de l'équipe envisagée de façon globale. Cet objectif semble être néanmoins diversement atteint suivant les parcours. Très clair dans le cadre des parcours A (Recherche en EFPS), D (Encadrement des services de santé) et E (Formation de formateurs), il demande à être approfondi pour le parcours C (Métiers et pratiques du développement professionnel) et à être conforté, dans une moindre mesure, pour le parcours B (Politique Enfance jeunesse).

La question de l'ouverture internationale est peu traitée dans le dossier déposé. Elle demande à être développée.

3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

Les remarques concernant l'architecture générale de cette formation devraient conduire à proposer 5 spécialités plutôt que 5 parcours.

La question des stages est clairement développée dans le dossier. Elle donne lieu à des évaluations intégrant des allers et retours de type pratique(s)-théorie(s)-pratique(s) se traduisant, de surcroît, par des jurys incluant des professionnels des secteurs concernés de façon judicieuse.

La mutualisation est à la fois inter-disciplinaire, inter-départements et inter-institutions pour le parcours D (Encadrement des services de santé). Elle est nettement moins évidente, voire diffuse en ce qui concerne le parcours C (Métiers et pratiques du développement professionnel), qui apparaît à la lecture du dossier, comme étant potentiellement "relativement isolé". La présentation du dossier se devrait d'être complétée sur ce versant.

La recherche d'équilibre entre professionnels de la formation et des métiers de la santé et du social d'une part et enseignants-chercheurs d'autre part est au coeur du projet. La déclinaison des responsabilités au fil de l'organigramme intègre le schéma des compétences scientifiques et professionnelles réunies. Une architecture complète de pilotage de la formation est prévue. Elle concerne la mention dans son ensemble, chacun des parcours, la Validation des acquis de l'expérience (VAE), le suivi des étudiants y compris leur future intégration professionnelle.

4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Cette partie du dossier est sans doute la moins "renseignée". Cette situation peut, en partie, s'expliquer par le fait que l'architecture globale de l'offre de formation est fortement modifiée. Il semble difficile à partir des éléments du dossier de se faire une opinion précise des flux. Néanmoins, la spécialité correspond à une véritable demande sociale et les effectifs des futurs inscrits ne semblent absolument pas problématiques.

Au regard des trois diplômes présents jusqu'alors (M1, M2 recherche et M2 professionnelle) les taux de présence sont supérieurs aux moyennes nationales dans cette discipline (la 70ème section) et ce a fortiori dès lors que l'on intègre le cas des étudiants parallèlement salariés.

Il faut néanmoins encourager l'équipe à se donner, à l'avenir, les moyens d'établir un bilan de fonctionnement circonstancié.

Au regard des réflexions formulées quant à l'architecture de cette mention, il semble cohérent de proposer une évaluation différenciée par parcours.

Celle-ci sera nécessairement synthétique dès lors qu'il ne s'agit pas, à proprement parler, "de spécialités".

De façon générale, on peut considérer que les parcours A (Recherche en EFPS), D (Encadrement des services de santé) et E (Formation de formateurs) correspondent à une notation de type "A".

Tandis que les parcours B (Politique enfance jeunesse) et C (Métiers et pratiques du développement professionnel) correspondent à une évaluation de type "B".

Pour le parcours B (Politique enfance jeunesse), l'adossement aux milieux professionnels nécessite d'être conforté et la réflexion à propos de la maquette approfondie.

Pour le parcours C (Métiers et pratiques du développement professionnel), il semble important de veiller à ce que la question du développement professionnel soit posée dans un cadre nettement plus large, afin d'éviter une impression qui peut se dégager à la lecture de la maquette de ce parcours, de centration très forte sur le plan des contenus de formation autour des préocupations mêmes des enseignants-chercheurs impliqués dans ce parcours. Les ponts inter-disciplinaires, inter-départements et inter-institutions sont à rechercher de façon systématique pour permettre à ce parcours de sortir de son isolement et de l'étroitesse de son orientation thématique.